

Nbre en exercice : 10  
Nbre de présents : 6  
Nbre de votants : 7

Date de convocation : 28/09/2017  
Date d'affichage : 09/10/2017

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 04 Octobre 2017**

*L'An Deux Mille dix-sept, le vingt et un Juin à VINGT heures TRENTE, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MAROTTE Philippe, Maire.*

**Présents :** MM. MAROTTE Philippe – Jean-Louis BOUCQUEZ - LETAILLER Jean-Marie et Mmes CRESENT Laurence - LAMBERT Geneviève - PILLON Christine

**Représentés :** HORDÉ Jérémy représenté par Monsieur Philippe MAROTTE

**Absents Excusés :** CAMPS Alain – DESAVOY Alice - Aurélie GRIFFON

*Est désigné secrétaire de séance : Geneviève LAMBERT*

**Poulailler – Consultation Publique de HAILLES**

Suite à la consultation publique du 11 septembre au 9 octobre sur la demande de la SCEA DU MOULIN en vue d'exploiter un élevage de 39.999 poules pondeuses de plein air sur le territoire de la commune de HAILLES. Après avoir invité et entendu Messieurs Loïc et Florent DUMOULIN, les promoteurs du projet et après avoir étudié le dossier d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et remercié les intervenants, les Élus Thennois, ont délibéré :

Considérant que les garanties sonores, de ventilation, olfactives, de traitement et d'épandage-enfouissement rapide des effluents d'élevage, de dératisation, de traitement des eaux usées, d'environnement (plantation d'un rideau d'arbres cachant le bâtiment d'exploitation) étaient rigoureusement associées au projet mais aussi qu'une distance suffisante du poulailler par rapport aux premières habitations de la commune était respectée,

**Les membres présents et représentés du conseil municipal, à l'unanimité, ne voient pas d'opposition au projet de construction du poulailler industriel de la SCEA DUMOULIN situé à HAILLES ;**  
**Par ailleurs, aucune remarque de la population n'a été exprimée sur le registre de consultation publique mis à disposition de la population.**

**Instruction des demandes liées à l'utilisation et à l'occupation du sol**  
**Dénonciation de la convention avec la CC du Santerre**  
**Convention avec la commune de Moreuil**

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Santerre relative à l'organisation d'une instruction des autorisations d'urbanisme au sein d'un service commun, et autorisant le conventionnement avec les communes,

Le Maire rappelle que :

- Compte tenu des termes de la convention signée avec la CC du Santerre,
- Compte tenu du contexte de fusion des EPCI, de la disparition du service instruction ADS au sein de la CCS,
- 

Il s'agit d'une part

- De résilier la convention portant sur l'instruction des ADS sur avec la CCS au 31 décembre 2016 ;

Et d'autre part

- De signer une convention portant sur l'instruction des ADS avec la Ville de Moreuil à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La présente convention définit les modalités de travail en commun entre le maire, autorité compétente, et le maire de Moreuil en tant que service instructeur.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE :**

- De résilier la convention avec la CC du Santerre portant sur l'instruction ADS au 31 décembre 2016
- De déléguer l'instruction de l'ensemble des autorisations et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol sur la commune de THENNES à la Commune de Moreuil, conformément aux termes de la convention ci-annexée.
- D'autoriser le Maire à signer la convention et les documents s'y rapportant.

## **TRANSFERT DE CRÉDITS (Décision Modificative)**

Suite à la demande de la trésorerie de Moreuil et afin de régulariser les écritures les éléments de l'actif de la commune, les Membres du Conseil Municipal AUTORISENT, à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer les opérations d'ordre suivantes :

- au chapitre 041 (Opérations patrimoniales) :

- \* dépense d'investissement – article 202 pour 18.383,09 €
- \* recette d'investissement – article 2031 pour 18.383,09 €

## **TRANSFERT DE CRÉDITS (Décision Modificative)**

Suite à la demande de la trésorerie de Moreuil et afin de régulariser les écritures concernant l'accessibilité église en indivision avec Berteaucourt les thennes, les Membres du Conseil Municipal AUTORISENT, à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer les opérations suivantes :

**Transfert de crédits du chapitre 21 - article 21561.10 vers le chapitre 13 – article 1328 pour un montant de 888,50 €.**

### **05/10/2017 – Construction bâtiment périscolaire – plan de financement**

Vu la délibération du 26 Juin 2017 exécutoire en date du 04 juillet 2017, validant le projet de construction du bâtiment périscolaire sur la commune de Demuin.

Le projet se définit par la création d'un bâtiment modulaire neuf de 200 m<sup>2</sup>, destiné à accueillir un restaurant scolaire et des locaux annexes.

Monsieur le Maire, propose l'assemblée de délibérer sur le plan de financement défini comme suit :

Coût réel périscolaire :

Total H.T	416.506,00
Total subventions	259.271,91
<b>Reste à charge des communes du RPI</b>	<b>157.234,09</b>

La Répartition des charges par commune est déterminée en fonction du nombre d'habitants. Ainsi, l'estimation des dépenses pour la commune de THENNES s'élève à 34.973,16 €.

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE le plan de financement du projet de construction du bâtiment périscolaire**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier**

**Questions Diverses :**

- **Réderie :** La réderie aura lieu le 08/10/2017. Le maire regrette le manque de participants bénévoles
- **Renouvellement vaisselle Salle des Fêtes :** 3 modèles de couverts sont proposés, le choix s'arrête sur le modèle simple mais facilement identifiable
- **Noël des enfants et Colis des Aînés :** La distribution aura lieu le Samedi 9 Décembre à la SDF
- **Bourse aux jouets :** le 12 Novembre à la Salle des Fêtes
- **Le maire fait la description de la brochure des chemins de Picardie**